



## **ARRETE n°2023- 0575**

DIRECTION ENFANCE FAMILLE ET PARENTALITE

### **Arrêté portant modification des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption**

Date : 02 JUIN 2023

**Le Président du Conseil départemental du Territoire de Belfort**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles en son article L. 225-2 ;

Vu le décret n° 98-771 du 1<sup>er</sup> septembre 1998 relatif à l'agrément des personnes qui souhaitent adopter un pupille de l'État ou un enfant étranger ;

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 – Art 4 ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant ;

Vu la loi n°2022-219 du 21 février 2022 visant à réformer l'adoption ;

Vu la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Vu l'arrêté n°2022-1129 du 28 juin 2022 relatif à la nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption ;

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux du Territoire de Belfort ;

**Arrête :**

#### **Article 1**

L'arrêté 2022-1129 du 28 juin 2022 relatif à la nomination des membres de la commission d'agrément en vue d'adoption est abrogé.

#### **Article 2**

La commission d'agrément en vue d'adoption est composée de la façon suivante :

##### **1. Trois personnes appartenant au service d'aide sociale à l'enfance.**

###### Titulaires :

- Mme Julie Gauthier, Directrice de l'enfance, de la famille et de la parentalité en tant que Présidente de la commission ;
- Mme Nathalie Delaitre-Zimmermann, Responsable de la CRIP ;

- Mme Carole Jemeï, Responsable adjointe de l'espace des solidarités départementales Belfort Ouest.

Suppléants :

- Mme Cathy Coromina, Responsable adjointe du service des mineurs confiés ;
- Mme Clara Talon, Responsable adjointe de l'espace des solidarités départementales Sud Territoire ;
- Mme Élodie Moraschetti, éducatrice spécialisée en charge de l'évolution du statut de l'enfant et de l'adoption au sein de la mission adoption.

**2. Deux membres du conseil de famille des pupilles de l'État.**

Titulaires :

- Mme Maryline Darmet, Enfance et Familles d'Adoption, proposée par l'UDAF du Territoire de Belfort ;
- M. Jean-Michel Lane, en qualité de représentant des anciens pupilles de l'État dans le département.

Suppléante :

- Mme Hélène Marangone Boyer, en qualité de représentante des anciens pupilles de l'État dans le département.

**3. Une personne qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance.**

Titulaire :

- M. François Bègue, psychologue ;

**Article 3**

Les membres de la commission, dont le président et la vice-présidente, sont nommés pour une période de six ans.

En conséquence, la durée des mandats des membres de la Commission d'agrément est la suivante :

Nom des membres	Nomination	Fin du mandat
Julie GAUTHIER	16 mars 2020	15 mars 2026
Nathalie DELAITRE-ZIMMERMANN	1er février 2021	31 janvier 2027
Carole JEMEI	1 <sup>er</sup> septembre 2019	31 août 2025
Maryline DARMET	29 octobre 2019	28 octobre 2025
François BEGUE	26 avril 2022	25 avril 2028
Cathy COROMINA	1 <sup>er</sup> juin 2023	1 <sup>er</sup> juin 2029
Clara TALON	1er janvier 2018	31 décembre 2023
Élodie MORASCHETTI	26 avril 2022	25 avril 2028
Jean-Michel LANE	17 juin 2022	17 juin 2028
Hélène MARANGONE BOYER	1 <sup>er</sup> juin 2023	1 <sup>er</sup> juin 2029

**Article 4**

Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- transmis à la Préfecture du Territoire de Belfort ;
- publié sur le site institutionnel du Département.

Le présent arrêté peut être contesté devant le Tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier 25000 Besançon, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Transmission en Préfecture le **02 JUIN 2023** .....

Le Président du Conseil départemental,  
Florian Bouquet

